

JOURNEES DU PATRIMOINE

publié le 20/09/2019

Une oeuvre au collège

Descriptif :

Présentation de la sculpture monumentale qui figure devant l'accueil du collège.

La sculpture monumentale qui figure devant l'accueil du collège est issue du dispositif du *« 1 % artistique »* (*) qui a permis de la financer au moment de la construction du collège.



Auteur : **Philippe AMIEL**
Date : 1985
Matière : marbre noir des Pyrénées
S'il n'y avait pas de sujet imposé à l'artiste, Philippe AMIEL a voulu symboliser par cette œuvre l'idée de « passage » : transition entre deux âges, l'enfance et l'adolescence.



(*) Le 1% artistique dans les constructions publiques : expression de la volonté publique de soutenir la création et de sensibiliser nos concitoyens à l'art de notre temps, « l'obligation de décoration des constructions publiques », communément appelée « 1% artistique » est une procédure spécifique de commande d'œuvres à des artistes qui s'impose à l'État, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales.
Initié par Jean Zay en 1936, ce dispositif a donné lieu, depuis 1951, à plus de 12 600 oeuvres se déployant sur l'ensemble du territoire et sollicitant plus de 4 000 artistes. Par la typologie des équipements concernés (bâtiments scolaires, commissariats, palais de justice...), le « 1% artistique » atteint un public très large et qui n'est pas nécessairement familier des lieux d'exposition

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.